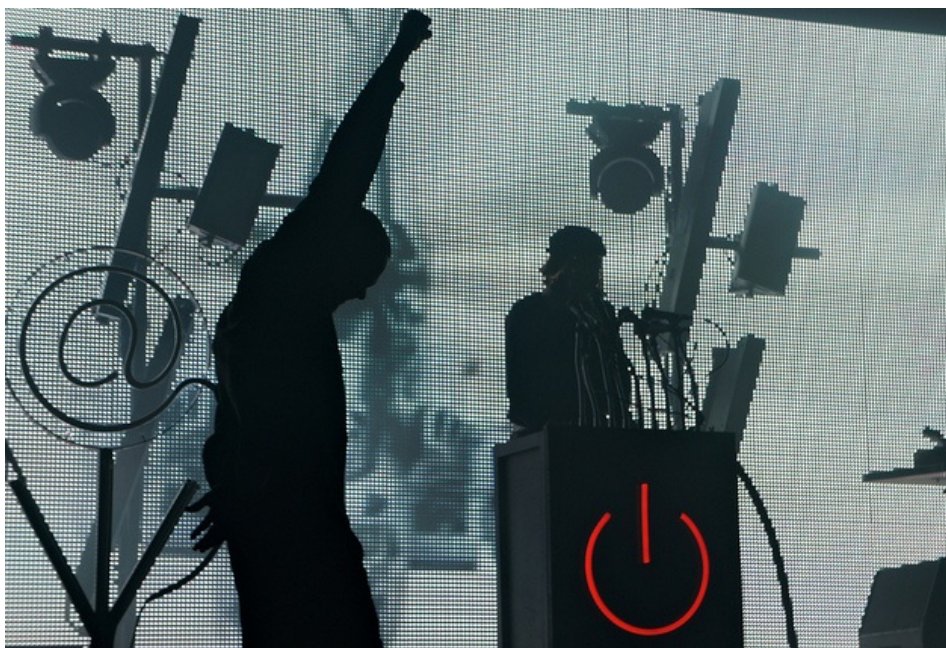


# TOUS AUTEURS, TOUS CITOYENS, TOUS POLITIQUES

LE 21 AVRIL 2012 JÉRÉMIE NESTEL (LIBRE ACCÈS)

Jérémie Nestel revient sur le choix des différents partis politiques d'adouber la culture comme objet essentiellement marchand, tournant le dos à l'héritage des Lumières et au mépris du potentiel créatif qu'Internet offre. Tribune énermée.



Les questions de rémunération sont bien moins cruciales que la crise du lien social qui s'annonce et qui commence à séparer l'auteur de l'humanité. Albert Jacquard **rappelait** :



***Les ressources ne peuvent être que mondiales.***



Si l'art est une ressource mondiale, elle ne peut être considérée comme une propriété privée. Si la durée du droit d'auteur a toujours été limitée, c'est bien que le privilège accordé "aux créateurs" a toujours été considéré comme un prêt et non comme un dû.

Dans un contexte où les dépenses de logement contraignent les ménages à des privations quotidiennes sur des postes essentiels tels que l'alimentation ou la santé, est-il juste d'appeler les Français à "compenser plus" pour maintenir une économie culturelle qui leur devient étrangère faute de ressources suffisantes ? En témoigne la Carte Musique Jeune évaluée à 25 millions d'euros quand, dans le même temps, des études pointent la précarité grandissante du monde étudiant.

Les salaires **ont augmenté** moins vite que **certain produit de consommation**. Pourrait-on alors induire que la baisse d'achat des produits culturels ne provient pas du piratage mais tout simplement d'une baisse du budget des ménages ?

## **Payer les erreurs de stratégie de l'industrie culturelle**

Il a été démontré que la crise de l'industrie culturelle dans le secteur de la musique était bien plus liée à son incapacité à avoir su proposer des produits à valeur ajoutée anticipant la fin du disque au profit des supports mobiles. Est-ce aux Français de payer les erreurs

de positionnement de ce secteur, alors que le budget des ménages est fragilisé ?

Devons nous rappeler que l'industrie du disque a démantelé tout un une filière de petits disquaires dans les années 80 et monopolise depuis tous les échanges et les médias étouffant toute dynamique par les labels indépendants ; elle a accumulé des richesses et s'est ainsi permise de très hauts niveaux d'investissements dont la culture n'a jamais eu besoin ; ce modèle économique basé sur la rareté est et a été profondément discriminatoire ; il n'a jamais su répondre à la problématique des artistes car cela n'est pas son but ; elle essouffle la culture ; travestit les problématiques, dupe les artistes et nos gouvernants.

Belle alternative offerte par les politiques : taxer encore les Français ou les réprimer. Pour soutenir qui ? Pour soutenir quelle production ? Quels auteurs ?

Du point de vue de l'intérêt général, si pertes de l'industrie culturelle il y a, n'ont-elles pas été largement compensées par les apports de projet comme Wikipédia ?

Encore faudrait-il reconnaître que toute production artistique est issue d'une aventure collective, il n'y a pas d'art sans altérité.

L'effort des ménages pour soutenir la création est déjà conséquent : à la part payée via l'impôt sur le revenu, s'ajoute la taxe sur la copie privée à l'assiette en constante augmentation (également payée par les personnes au RSA), la redevance sur la télévision (**3 122,8 millions d'euros en 2010**)... Ces efforts fiscaux et parafiscaux sont à sens unique. Les films produits à l'aide des fonds liés à la redevance sur la télévision, par les régions via les impôts locaux et sur des produits financiers défiscalisés, ne sont jamais diffusés sous une licence libre à défaut de pouvoir être élevés dans le domaine public. Des films produits à 90% ou 100% par des fonds publics ou parapublics restent la propriété privée de producteurs.

### ***“Le partage non-marchand n'est pas une anomalie”***

*“Non, vraiment, le partage non-marchand n'est pas une anomalie”* , **soulignait** dernièrement Philippe Aigrain à Aurélie Filippetti et Fleur Pellerin, respectivement chargée de la culture et du numérique dans l'équipe de François Hollande, affirmant :



***Les deux responsables socialistes semblent partager une conviction qui devient une sorte de maladie sénile de la social-démocratie en crise, selon laquelle les activités de ventes de biens numériques (et des services équivalents) seraient la mesure ultime de l'intérêt général en matière culturelle.***



L'expression : “partage non marchand” inféode indirectement les conditions de partage “aux marchés”... À la différence de la **“licence art libre”** qui se propose d'être un art de l'usage dans une économie de l'échange.

Il est intéressant de rappeler qu'en 1936, au début du Front Populaire, dans un contexte de crise sociale, les réponses en terme de politique artistique étaient différentes, voire aux antipodes... Jean Zay (ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts), tout en démocratisant l'accès au livre, proposa que la durée des droits après la mort de l'auteur soit limitée à 10 ans.

D'autres politiques des “beaux-arts” doivent émerger, encourageant les nouvelles pratiques issues du mouvement du **copyleft**.

L'avènement de l'imprimerie a permis à chacun de “pouvoir lire”, Internet a permis à chacun de “pouvoir écrire”. On aurait pu penser que ce phénomène serait soutenu, amplifié par les hommes politiques se référant à l'éducation populaire ou aux siècles des Lumières. Il n'en a rien été. L'auto-édition est déniée.

Nous n'avons certainement pas tous la vocation d'être des auteurs, mais n'oublions pas que l'école nous a ouvert la voie pour le devenir.

Une société qui admet que tout citoyen est un auteur n'a pas pour vocation de promouvoir la culture pour tous mais l'Art par tous. De fait, le libre accès à l'art n'est pas une anomalie

c'est une condition première pour soutenir une société de l'échange.

## Les choix du public

La numérisation des écrits, des photographies, des films, permet à tout un chacun d'éditer son travail artistique sur Internet. Il n'y a pas de limite à l'auto-édition, pas de filtres, pas d'éditeurs, pas de programmeurs, pas de commissaires d'exposition. Des œuvres d'art peuvent être diffusées, copiées, transformées, vues par des millions de personnes. Sur Internet le public est libre de faire ses propres choix esthétiques, les interactions, la médiation, entre une œuvre et son public, n'est pas prise en charge par des institutions publiques ou privées.

L'Art par tous à l'opposé de la culture pour tous fragilise les modèles visant à instaurer des produits culturels standardisés. Il n'y a plus de consommateurs de culture, il y a des amateurs d'art.

Dans un contexte de crise sociale généralisée, où **un musée en Europe brûle des œuvres d'art** pour protester contre des coupes budgétaires, il est intéressant de mettre en parallèle l'arrêt de financement des écoles de musique par les DRAC avec les 70 millions versés par l'État à la Hadopi.

Et si l'on peut affirmer que les écoles de musique contribuent à faire émerger les auteurs de demain, peut-on en dire autant de la Hadopi ?

Le projet de partage de l'art pour tout être humain est un enjeu de société qui ne peut être laissé aux mains des industries culturelles et des politiques.

## Clivage imposé entre le numérique et la culture

La plupart des partis politiques ont séparé les enjeux du numérique et les enjeux de la culture, au sein de commissions distinctes. Cela a pour effet de cliver "les électeurs" en fonction des différents groupes de pression... Tel réfère "numérique" pour l'Association de la Promotion et la Recherche en Informatique Libre, tel autre "culture" pour les sociétés d'auteurs. À ce jeu, la démocratie devient un jeu de pouvoir d'influence.

Cette fragmentation des espaces de pensée entre le numérique, la culture et le juridique en vient à empêcher toute position sur des choix de société où l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers.

Quoi d'étonnant, dans ces conditions, d'entendre Corine Ruffet, présidente de la commission culture de la Région Ile-de-France EELV, lors de la table ronde "La musique s'invite dans la campagne", **défendre** devant des lobbies pro-Hadopi "*l'utilité d'une police mondiale contre le piratage*" alors que le même EELV via Fred Neau, réfère libertés numériques **proposait** "*la légalisation du partage sur Internet*" après la rencontre d'Eva Joly et Richard Stallman ? Étant entendu que la légalisation du partage entraîne la fin de toute activité "de piratage".

À cette table ronde, le PS via Christophe Girard, affirmera que François Hollande n'abolirait Hadopi que si son volet répressif était maintenu, et si l'on éduquait les jeunes générations aux "*dangers*" du piratage. Quant au Parti de Gauche, il proposa la mise en place d'une plateforme d'État de diffusion des artistes. Le PG en est encore à penser Internet à l'heure du Minitel<sup>1</sup>.

Les lobbies des industries culturelles ont réussi à gagner la bataille idéologique vis-à-vis des politiques. Ils ont réussi à dénaturer les valeurs de partage de la connaissance qui sont la matrice de la République française depuis les Lumières.

La bataille du partage de l'art ne se mènera donc pas dans les urnes, les lobbies des industries culturelles ayant réussi dans tous les partis à faire admettre leur signifié : "le partage non-marchand" devrait être réprimé ou compensé.

Tant que les enjeux de l'art et de la culture seront traités, au sein des partis politiques, dans une négation du public, les processus de transformation sociale se feront hors des partis politiques.

Tous auteurs, tous citoyens, tous politiques.

—

Image CC Flickr  Flavia\_FF et  Thomas Hawk



1. Nous n'évoquerons pas les propos de l'UMP qui sont bien connus et inchangés. Les autres partis bien qu'invités n'ont pas participé à cette table ronde. [↔]

**ROMAIN BLACHIER**

le 21 avril 2012 - 18:58 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*boon billet mais déjà vu et surtout n'abordant pas la rémunération des créateurs de contenus*

VOUS AIMEZ  1 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

**EISSE**

le 21 avril 2012 - 20:53 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK





*Romain,*

*Si vous êtes l'élu à la ville de Lyon, nous serons heureux de vous retrouver sur le festival TANT LIBRE pour en discuter.*

*Se dire aussi que le bien commun et l'art par tous doit être des notions préliminaires à toute réflexion économique.*

*c'est le sens je crois de ce papier.*

*A suivre dans nos discussions*

VOUS AIMEZ  2 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

**DOMC**

le 22 avril 2012 - 10:45 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*On n'aborde pas souvent le sujet des "ayants droit" qui se gavent largement après la mort de l'artiste. On peut s'étonner de voir et d'entendre Claude François chaque jour à la radio et la télévision, cas le plus frappant. En quoi la copie de l'oeuvre d'un artiste mort peut-elle "tuer la création"? En quoi la production d'un artiste peut-elle être la propriété de ses descendants?*

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE



**JÉRÉMIE NESTEL**

le 22 avril 2012 - 10:52 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Peut être*

*<http://libreaces.org/?Pourquoi-investir-sur-des-auteurs>*

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

**DOMC**

le 22 avril 2012 - 11:21 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Merci pour le lien...ça ne me remonte pas le moral :)*

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE



**MAX**

le 22 avril 2012 - 12:30 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je vous recommande cet article à propos des "travailleurs culturels", qui ressemblent aux "auteurs".*

*<http://esthetiqueetserendipite.wordpress.com/2012/04/22/les-travailleurs-joueurs-opportunistes/>*

**BASTIAN**

le 22 avril 2012 - 13:09 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Fondamentalement toutes les taxes indirectes sont injustes : si l'État il y a, il doit pouvoir vivre d'une imposition sur le résidu (revenus – dépenses d'entretien). On en est loin : comme le dit l'article. Les RSAïstes paient des droits de copie. Par contre des investissements judicieusement choisis minorent l'impôt direct.*

*Je ne suis pas opposé à un système de droits d'auteur apparenté au régime actuel tant qu'on n'aura pas instauré une rémunération pour l'ensemble des contributeurs du jeu culturel (auteurs, compositeurs, plasticiens, réalisateurs, etc.). Encore faudrait-il que les répartitions par les collecteurs de droits*

*d'auteur se fassent équitablement, mais on en est loin aussi. Voyons comment ça se passe pour les compositeurs :*

*a) il y a les fonds collectés lors de manifestations publiques où les noms des compositeurs sont connus ; en principe la répartition peut se faire sans anicroche. Mwoui ...*

*b) il y a les fonds collectés forfaitairement. Le principe appliqué – prétendu équitable – consiste à attribuer ces forfaits proportionnellement aux fonds perçus selon a).*

*D'abord, les fonds forfaitaires proviennent d'une taxation des personnes agissant en dehors des chemins préconisés officiellement.*

*Il serait donc normal que ces fonds bénéficient aux minoritaires.*

*Le meilleur principe serait tout simplement d'attribuer à chaque ayant-droit une part égale. Ce serait simple et contrôlable.*

*Un peu d'arithmétique du niveau certificat d'études de 1912 montre que les droits des petits auteurs augmenteraient considérablement.*

*Un tel système de répartition inciterait aussi à perfectionner les méthodes d'identification des auteurs. Mais le credo des sociétés de gestion consiste à affirmer que ce n'est pas possible. Donc que la répartition inégalitaire est la seule équitable.*

---

*Remarque très pertinente concernant l'auto-édition : les éditeurs ont tout intérêt à dénigrer ce qui les met en danger.*

---

*Comme l'expression grammaticale correcte n'est pas encore sous copyright, je suggère d'en profiter : « elle [...] s'est ainsi permis de très hauts niveaux d'investissements ».*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**ALEXANDRE**

le 22 avril 2012 - 18:11 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Où a été prise la photo en haut?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**GUION-FIRMIN**

le 6 mai 2012 - 15:26 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Merci pour ce coup de gueule vivifiant! Cet article pose les véritables enjeux de société à partir desquels un ministère de la culture doit fonder son action au XXIème siècle. Et dans le même temps, il interroge en toile de fonds sur cette dénomination et organisation "ministère de la culture" qui discrimine et ne permet plus d'agir là où se trouve l'intérêt général. Alors oui, tous auteurs, tous politiques et transformons cette administration en ministère des affaires de société.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

#### 4 pings

Réflexions | Pearltrees le 21 avril 2012 - 19:17

*[...] Tous auteurs, tous citoyens, tous politiques » OWNI, News, Augmented Les ressources ne peuvent être que mondiales. Si l'art est une ressource mondiale, elle ne peut être considérée comme une propriété privée. Si la durée du droit d'auteur a toujours été limitée, c'est bien que le privilège accordé "aux créateurs" a toujours été considéré comme un prêt et non comme un dû. Les questions de rémunération sont bien moins cruciales que la crise du lien social qui s'annonce et qui commence à séparer l'auteur de l'humanité. [...]*

Culture Tous auteurs, tous citoyens, tous politiques « SAM7BLOG le 27 avril 2012 - 22:20

*[...] <http://owni.fr/2012/04/21/tous-auteurs-tous-citoyens-tous-politiques/> [...]*

Cycle de conférence au cinéma de Meyzieu | Radicalement Majolan ! le 28 mai 2012 - 13:27

*[...] à la connaissance » et Jeremie Nestel, président de Libreaccés.org, auteur de « tous auteurs, tous citoyens, tous politiques » (owni.fr) – explications et échanges autour de ces deux [...]*

Mise à jour de la rubrique « Sites et liens en vrac » « SAM7BLOG le 9 juillet 2012 - 21:23

*[...] TOUS AUTEURS, TOUS CITOYENS, TOUS POLITIQUES [...]*